

DEMANDE de DEROGATION INDIVIDUELLE
AUX MESURES DE CONFINEMENT IMPOSÉES DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DU COVID 19
pour la RÉGULATION D'ANIMAUX classés comme Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts
CAUSANT DES DÉGÂTS SIGNIFICATIFS AUX CULTURES OU POSANT D'IMPORTANTES PROBLÈMES SANITAIRES
(Les demandes d'autorisations incomplètes ou illisibles ne seront pas instruites par la DDT)

IMPORTANT :

L'attention du demandeur est attirée sur le **caractère exceptionnel** de la dérogation sollicitée qui devra être réservée à la régulation d'ESOD causant des **dégâts importants aux cultures ou facteurs de risques sanitaires graves**, et dans la mesure où les dispositifs de mesures d'effarouchement à privilégier ne sont pas suffisantes.

Le demandeur autorisé **ne pourra intervenir que SEUL**, porteur de la présente **autorisation de dérogation signée**, d'une **attestation de déplacement dérogatoire** à son nom complétée et signée (déplacement professionnel ou demandé par le préfet), et du strict **respect des gestes barrières** :

- Se laver très régulièrement les mains ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- Saluer sans se serrer la main, ni s'embrasser ;
- garder une distance de sécurité vis à vis des tiers d'au moins 1 mètre.

Cette disposition est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution des mesures dérogatoires

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

CP : Ville :

Téléphone : e-mail :@.....

Statut* : Propriétaire Possesseur Agriculteur fermier ou propriétaire Garde-chasse commissionné ou piégeur agréé délégué

Délégué du propriétaire, du possesseur ou du fermier (rayer les mentions inutiles)

Mise en œuvre de mesures d'effarouchement : Oui Non si coché Non, motif :

COMMUNE(S)	LIEU(X)-DIT(S)	Distance/ domicile (km)	CULTURES À PROTÉGER <i>subissant d'importants dégâts</i>	Superficie parcelle concernée (ha)	Surface en dégâts (ha)

Si je ne suis pas le propriétaire, le possesseur ou le fermier des terrains concernés par les tirs, j'atteste sur l'honneur être titulaire d'un bail de chasse écrit dans lequel le propriétaire m'autorise expressément à détruire les nuisibles sur les parcelles concernées, ou avoir reçu la délégation écrite du (des) détenteur (s) du droit de destruction (art. R427-8 du Code de l'Environnement). J'ai bien noté qu'en l'absence de délégation écrite, cette demande n'est pas valable.

Je m'engage à communiquer dès la fin de la période de régulation et **au plus tard le 15 octobre 2020** le bilan des tirs à la DDT de l'Oise.

Fait à, le

Signature

--

ESPECES dont la destruction est demandée*	Jusqu'au 30 juin 2020	DÉCISION DE L'ADMINISTRATION		
Sanglier en plaine (pour les <i>gardes-chasse</i> exclusivement, sur leur territoire de commissionnement)	<input type="checkbox"/>	Date :/...../2020	N° d'autorisation :/ 2020	
Pigeon ramier**	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Autorise	<input type="checkbox"/> Autorise et demande l'intervention	<input type="checkbox"/> N'autorise pas
Corbeaux freux	<input type="checkbox"/>	<i>Pour le Préfet et par délégation</i>		
Etourneau sansonnet	<input type="checkbox"/>	Motif du refus :		

* Cocher la ou les mention(s) exacte(s)

** pour le pigeons ramier :

- La destruction se fera depuis une hutte à une distance de plus de 100 mètres des bois, boqueteaux et haies de haut jet*.
- Compte tenu de la configuration des lieux et des parcelles, la distance précitée est ramenée à 50 mètres*.

Retour du bilan à la DDT dès la fin des prélèvements **par le délégué et au plus tard** : le **15 octobre 2020**

LE DÉFAUT DE COMMUNICATION DU BILAN DE PRÉLÈVEMENT ENTRAÎNERA LE REFUS D'AUTORISATION ULTÉRIEURE

Rappels : Le demandeur devra être titulaire d'un permis de chasser valide, afin de réguler à tir les espèces susvisées sur les communes et lieu(x)-dit(s) cités ci-dessus (espèces figurant dans la liste fixée par les arrêtés préfectoraux et ministériels relatifs au classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ainsi qu'à leurs modalités de destruction à tir).

Déclaration et bilan à transmettre
de préférence par mail à l'adresse suivante : ddt-seef-cf@oise.gouv.fr
ou par courrier à la Direction Départementale des Territoires de l'Oise
bureau de la chasse et de la forêt
2 Boulevard Amyot d'Inville - BP 20317 – 60021 Beauvais Cedex

JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBRÉE LIBELLÉE À VOTRE ADRESSE POUR L'ENVOI POSTAL DE L'AUTORISATION
lorsqu'elle est adressée par courrier (délais d'envoi retardés par les conditions du télétravail et les impératifs des services postaux)

Retrouvez tous nos formulaires en téléchargement, les arrêtés et autre documentation sur la réglementation cynégétique dans l'Oise sur notre site internet : <http://oise.gouv.fr> Rubrique : « Politiques-publiques > Environnement > La-chasse-et-la-faune-sauvages »

RÉGLEMENTATION SUR LES ESPÈCES NUISIBLES et REGLEMENTATION DES DEPLACEMENTS
DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE VIRUS COVID 19 :

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L427-8, R427-6, R427-8, R427-13 à R427-18 et R427-21 et R427-25 ;

Vu le Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, et notamment son article 3 – 1° et 8° ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2016 sur les nuisibles du groupe 1 pris pour l'application de l'article R427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de régulation des animaux classés comme espèces susceptibles d'occasionner des dégâts par arrêté du préfet ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2019 fixant, pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, la liste des animaux classés comme espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département de l'Oise ainsi que leur modalités de régulation à tir ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019 sur les nuisibles du groupe 2 pris pour l'application de l'article R427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de régulation des animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ;